

Guide destiné aux stagiaires

Informations générales

Table des matières

Pourquoi faire un stage?.....	3
Qu'est-ce que le stage?	3
Lieu du stage	3
Supervision du stage.....	4
Différents types et lieux de stage.....	4
<i>stages internationaux</i>	4
<i>stages à vocation internationale</i>	4
<i>stages dans les administrations publiques</i>	5
<i>stages généraux</i>	5
<i>stages de recherche</i>	5
Qui est admissible à faire un stage?.....	5
Durée du stage.....	6
Inscription au cours stage.....	6
Étapes à suivre	7

Pourquoi faire un stage?

Le stage sert à...

- Mettre la théorie en pratique
- Se familiariser avec sa future carrière
- Découvrir un milieu professionnel
- Clarifier ses objectifs de carrière
- Augmenter son employabilité
- Élargir son réseau
- Développer de nouvelles compétences
- Mieux cerner ses aptitudes et ses goûts
- Découvrir ses forces et ses points à améliorer...
- Et plus encore!

Qu'est-ce que le stage?

Un stage est une **insertion professionnelle supervisée**.

Chaque mot ici est important :
insertion
professionnelle
supervisée

Un stage offre la possibilité de **faire l'essai** d'une carrière susceptible de vous intéresser dans l'avenir; il doit permettre de faire **le lien** entre les connaissances académiques et les problèmes concrets que doivent traiter les professionnel-les du milieu de stage; par conséquent, le/la stagiaire devrait idéalement être confronté-e à des **problématiques réelles**. Toutefois, n'ayant pas encore acquis cette expérience professionnelle, il/elle doit être encadré-e et appuyé-e par les professionnel-les avec qui il/elle travaillera; pour cela, la collaboration et l'appui de l'organisme sont essentiels. **Le stage fait partie de la formation de l'étudiant-e-e.**

Lieu du stage

C'est pourquoi un stage **ne peut se dérouler à l'UQAM**. Il s'agit là d'une exigence du ministère de l'Éducation précisée lors de la création des nouveaux programmes facultaires. Il s'agit donc d'ouvrir l'université sur le marché du travail. Le stage doit **sortir l'étudiant-e-e de son milieu naturel**, soit l'université, pour **l'insérer dans un véritable milieu de travail** où il/elle est initié-e aux exigences de **répondre aux attentes d'un employeur** selon les conditions de travail de ce milieu. Un travail d'assistantat de recherche ne peut donc être reconnu comme un stage, puisqu'il s'agit d'activités de soutien aux activités de recherche. Il s'agit d'un travail étudiant-e et non d'une insertion dans un milieu professionnel différent de celui dans lequel baigne habituellement un étudiant-e. Les étudiant-e-es ont toujours accès à l'assistantat de recherche dans leur université, il s'agit d'un prolongement de leur formation académique. Un stage est une insertion dans une culture différente afin d'aller **acquérir de nouvelles habiletés**.

Ce qui nous amène à la possibilité de faire **un stage dans son milieu de travail**. Selon la règle énoncée plus haut, ça ne devrait pas être accepté. Cependant, plusieurs étudiant-es ont déjà un emploi rémunéré dans le domaine où ils viennent chercher une formation complémentaire (particulièrement en gestion publique). Il serait illogique de leur demander de le quitter même temporairement pour faire un stage, parfois non rémunéré, dans un domaine connexe. Toutefois,

afin de respecter le principe d'insertion, si un-e étudiant-e désire faire reconnaître son travail comme stage, il/elle devra être affecté-e à un projet spécial. Les tâches devront être différentes de celles de son poste habituel, et ce, pour une période de temps définie dans la convention de stage.

Supervision du stage

Dans tous les cas, la supervision étant un facteur primordial, l'étudiant-e ne devra **pas être supervisé par un parent ou un-e ami-e** proche. Ne pas déclarer la présence d'un parent ou un-e ami-e dans l'organisme peut entraîner l'annulation du stage.

Différents types et lieux de stage

Pour qu'un stage soit crédité, il doit permettre à l'étudiant-e d'acquérir une expérience pratique et professionnelle, en lien direct avec sa formation et intégrée à celle-ci, qui renforcera ses acquis et développera ses connaissances dans un milieu spécifique. Plusieurs types de stages se déroulant dans des organismes très divers répondent à ces exigences. En voici quelques exemples :

stages internationaux

Même s'ils se déroulent à l'étranger, les stages internationaux doivent répondre aux mêmes exigences, pour être crédités, que les stages locaux. Dans la plupart des cas, il faut s'y prendre plusieurs mois d'avance pour obtenir un tel stage. Généralement non rémunérés, ils peuvent donc être très coûteux, notamment lorsqu'ils se déroulent dans des capitales européennes, à Washington ou à New York. Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF) annonce régulièrement des stages dans le cadre de son Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales destinés aux étudiant-es des cycles supérieurs.

La nature des tâches réalisées peut varier considérablement en fonction des organismes, eux-mêmes très divers.

Le Ministère des Affaires extérieures, du Commerce et du Développement (MAECD) du gouvernement fédéral semble maintenir son « Programme de stages internationaux pour les jeunes » (PSIJ) dans le cadre du programme « Stratégie emploi jeunesse du Gouvernement du Canada ». Cependant, ces stages s'adressent à des étudiant-es ayant obtenu leur diplôme avant le début de leur stage et qui ne sont pas inscrits dans un programme universitaire au moment de réaliser leur stage. Ils représentent de bons stages pour diplômé-es, puisqu'ils sont habituellement plus longs et que les dépenses des stagiaires sont assumées.

stages à vocation internationale

Réalisés au Québec, ces stages n'en demeurent pas moins entièrement axés sur l'international. Il peut s'agir de stages dans des organisations internationales établies à Montréal, mais aussi de stages réalisés dans le cadre des activités ou du volet international d'un organisme, qu'il soit lui-même à vocation internationale ou non.

stages dans les administrations publiques

Ces stages, souvent préparés et organisés à l'avance par l'organisme d'accueil, ont leurs propres critères, exigences, modalités de rémunération et période de recrutement. Ils offrent à l'étudiant-e l'occasion de démontrer la pertinence de sa formation par sa participation à un stage précis dans une organisation du secteur public. Il arrive souvent que l'étudiant-e soit intégré à une équipe de travail ayant pour fonction de régler un problème ou d'améliorer le fonctionnement d'un programme ou d'une activité gérée par l'organisation en question.

Au niveau fédéral, le ministère de la Justice offre un programme de stages réservés aux étudiant-es en droit. Certaines ambassades et missions du Canada à l'étranger acceptent aussi des stagiaires de même que certaines Délégations du Québec. Ces stages peuvent être considérés comme des stages dans les administrations publiques ou encore comme des stages internationaux.

Les programmes de baccalauréat et de maîtrise de la Faculté sont agréés par la Commission de la fonction publique fédérale et ont accès aux programmes de stages de coopération et d'internat (communément appelés «**stages coop**»). Cet agrément ouvre la porte à un plus grand nombre de stages rémunérés pour les étudiant-es.

stages généraux

Nous retrouvons dans ce type de stage ceux qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes. Il peut s'agir de stages dans des organisations paragouvernementales, partis politiques, coopératives, syndicats, groupes populaires, médias, firmes-conseils, etc.

stages de recherche

Plus exigeants que les types de stages vus précédemment, les stages de recherche, destinés aux étudiant-es de la maîtrise, ont pour objectif de permettre à ces derniers d'aborder une question d'ordre théorique en réalisant un stage dans un organisme. Autrement dit, le/la stagiaire doit passer de la théorie à la pratique et confronter les deux. Il peut s'agir également d'aller faire une cueillette de données destinées à la rédaction de son mémoire tout en étant chapeauté par un organisme. Ces stagiaires choisissent habituellement leur directeur de recherche comme responsable académique du stage (sauf pour les étudiant-es inscrits à la maîtrise en droit, qui auront comme responsable académique la direction du programme). Le lieu du stage devra permettre à l'étudiant-e d'approfondir sa question de recherche.

Qui est admissible à faire un stage?

Dans chacun des programmes, vous devez avoir accumulé un certain nombre de crédits avant de pouvoir vous inscrire à un cours stage :

- **BRIDI** : 57 crédits
- **BCPS** : 48 crédits
- **Baccalauréat en science politique** : 45 crédits
- **Maîtrises (droit ou science politique)** : 8 crédits (avec une moyenne d'au moins 3,2/4,3)

Durée du stage

Chaque tranche de 3 crédits correspond à 120 heures de travail (ou 140 heures pour 4 crédits aux cycles supérieurs).

Le nombre de crédits possibles pour un stage varie selon le programme :

BRIDI : possibilité d'un stage de 3 à 15 crédits (120 à 600 heures).

Attention : *Un stage local ne pourra représenter que 9 crédits maximum même s'il dépasse les 360 heures requises. Même local, le stage doit avoir une vocation internationale.*

BCPS : possibilité d'un stage de 3 crédits (120 heures)

Baccalauréat en science politique : possibilité d'un ou plusieurs stages de 3 à 12 crédits (120 à 480 heures).

Attention : *le stage doit s'insérer parmi les cours au choix tirés de la banque de cours POL-POM. Il est prudent de vérifier auprès de l'assistante de programme combien de crédits peuvent encore être attribués à un stage, surtout si vous approchez la fin de votre programme.*

Maîtrises (en droit ou en science politique) : possibilité d'un stage de 4 crédits (140 heures)

On peut également «sous-créditer» un stage, c'est-à-dire obtenir moins de crédits qu'il n'est possible, notamment si vous achevez votre programme et qu'il ne vous reste que quelques crédits pour le compléter.

Inscription au cours stage

Avant toute chose, soulignons l'importance de faire créditer votre stage afin d'être couvert-e par la CSST – Commission de la santé et de la sécurité du travail, si par malheur vous deviez être victime d'un accident de travail durant ce stage. En effet, l'UQAM est couverte par la CSST si un-e employé-e ou un-e étudiant-e subit un accident de travail dans le cadre de ses fonctions d'employé-e ou d'étudiant-e. Pour ce, il ne s'agit pas seulement d'être inscrit-e dans un programme, mais dans un cours crédité.

Ensuite, rappelons que vous devez vous inscrire **avant** de faire le stage, pas de façon rétroactive... La Faculté ne créditera aucune activité terminée («j'ai fait un stage l'été passé...») et refusera d'être mise devant un fait accompli («j'ai déjà commencé mon stage...»). Il faut que les démarches préalables – dépôt du projet de stage et, idéalement, signature de la convention de stage – soient faites avant de pouvoir vous faire inscrire. Des frais de scolarité s'appliquent au prorata du nombre de crédits, comme pour tout autre cours.

Étapes à suivre

Afin de faire valider votre stage, voici les étapes à suivre ainsi que les personnes-ressources qui pourront vous aider dans le processus :

QUOI FAIRE?		À QUI VOUS ADRESSER?
1.	Prenez connaissance du <i>Guide du stagiaire</i> disponible en ligne	Référez-vous au site web de la FSPD, dans la section «stage et international» ⁱ
2.	Au besoin, vérifiez votre admissibilité à un stage (nombre de crédits minimums requis + insertion dans votre parcours académique)	Votre agente de gestion des études (AGE) ⁱⁱ
3.	Trouvez votre stage	Pour toutes questions relatives à la recherche d'un stage (où trouver? Comment faire son CV? etc.), adressez-vous à Émilie Giroux-Gareau ⁱⁱⁱ
4.	Faites signer la convention de stage ^{iv} par un ou une responsable de l'organisme d'accueil	Si vous avez des questions à propos de la convention de stage, vous pouvez vous adresser à Émilie Giroux-Gareau
5.	Rédigez votre projet de stage	Au besoin, vous pouvez vous adresser à Émilie Giroux-Gareau
6.	Si un <u>professeur</u> ou une <u>professeure</u> accepte d'agir à titre de responsable académique, transmettez-lui votre projet de stage pour approbation et faites-lui signer le formulaire de présentation de projet de stage. À défaut d'avoir un ou une professeur.e, nous vous assignerons un ou une responsable académique APRÈS le dépôt de votre dossier (étape 7)	Professeur.es du Département de science politique ^v ou du Département des sciences juridiques ^{vi}

7.	Déposez votre dossier (projet de stage et convention de stage) à votre AGE pour approbation par la direction de programme et inscription au cours <i>!!Attention : il est important d'apporter les deux documents ensemble pour que votre dossier soit complet.</i>	AGE
8.	Effectuez votre stage	Au besoin, vous pouvez vous adresser à votre responsable académique ou à Émilie Giroux-Gareau
9.	Assurez-vous que l'évaluation de votre stage est remplie et transmise à votre responsable académique	Superviseur.e du milieu de stage et responsable académique
10.	Remettez votre rapport de stage à votre responsable académique ^{vii}	Responsable académique

ⁱ <http://fspd.uqam.ca/stages-et-international/bureau-des-stages/guide-du-stagiaire.html>

ⁱⁱ Agentes de gestion des études :

Baccalauréat en science politique = Andrée Gendron : gendron.andree@uqam.ca

BRIDI et BCPS = Sylvie Bouchard : bouchard.sylvie@uqam.ca

Maîtrise en science politique = Lysa Brunet : brunet.lysa@uqam.ca

Maîtrise en droit = Guylaine Mireault : mireault.guylaine@uqam.ca

ⁱⁱⁱ Émilie Giroux-Gareau, Centre de développement professionnel : giroux-gareau.emilie@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 4202

^{iv} La convention de stage est un contrat entre vous, l'organisme d'accueil et l'UQAM afin d'établir les responsabilités de chacun. Elle est disponible sur le site web de la Faculté : <http://fspd.uqam.ca/stages-et-international/bureau-des-stages/guide-du-stagiaire/205-les-formulaires.html>

^v Liste des professeurs et professeures du Département de science politique : <http://politique.uqam.ca/corps-professoral/professeurs.html>

^{vi} Liste des professeurs et professeures du Département des sciences juridiques : <http://juris.uqam.ca/professeurs/reguliers.html>

^{vii} Suite à la lecture de l'évaluation de stage et de votre rapport de stage, le ou la responsable académique octroiera la note «succès» ou «échec».